DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.089.B

Détection intrusion, télésurveillance et intervention sur site (2 lots) - Avenant n°1

LE VINGT NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.10.089.B

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

DETECTION INTRUSION, TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE (2 LOTS) - AVENANT N°1

Par délibération n° 30 B en date du 3 mars 2016, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant la vérification et maintenance des installations de détection intrusion de GrandAngoulême– 2 lots

La commission d'appel d'offres en date du 16 novembre 2017 a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 « Vérification et maintenance des installations de détection intrusion» à l'entreprise BRUNET- 20 rue des bosquets- ZI des Agriers- 16 000 ANGOULEME,

- Le lot 2 « Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de GrandAngoulême » à l'entreprise DOMOVEIL- 125 rue de Tourcoing- 59 100 ROUBAIX

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Un avenant est nécessaire afin de prolonger le délai d'exécution de l'accord cadre jusqu'au 5 juin 2021.

L'avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à l'accord-cadre pour la détection intrusion- lot 1 « Vérification et maintenance des installations de détection intrusion» et un avenant n°2 à l'accord-cadre pour le lot 2 « Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de GrandAngoulême » ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 5 juin 2021 et sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique à signer l'avenant 1 aux lots 1 et 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 novembre 2020**	**Affiché le :** **02 novembre 2020**

Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION, TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE

Appel d'offres ouvert

Lot n°1 : Vérification et maintenance des installations de détection intrusion de GrandAngoulême et du SMAPE

Avenant n°1

Marché n°17160

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° en date du .

TITULAIRE DU MARCHE

BRUNET
SAS
20 rue des Bosquets
16000 ANGOULEME

Numéro d'identité d'entreprise : 389 818 907 00211
Code APE : 4321A
Immatriculée au RCS sous le n° 389 818 907
Représentée par Sébastien MICHEAUD, responsable d'agence

IMPUTATION BUDGETAIRE

6283 et 6288

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 5 décembre 2017
Date de notification du marché : 6 décembre 2017
N° du marché : 17160

MONTANT DU MARCHE

La marché est un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

AVENANTS PRECEDENTS

Sans objet.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 juin 2021, soit une durée d'accord-cadre de 4 ans maximum.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

– Modification de l'article 1.4 du CCAP

L'article 1.4 Durée et délais d'exécution rédigé initialement comme suit :
Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.
Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

est désormais rédigé comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.
Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.
Il sera renouvelable une troisième fois pour une période allant de la reconduction jusqu'au 5 juin 2021.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à , le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Pour le Président, par délégation,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI

Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION, TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE

Appel d'offres ouvert

Lot n°2 : Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de GrandAngoulême et du SMAPE

Avenant n°2

Marché n°17161

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° en date du .

ANCIEN TITULAIRE DU MARCHE

DOMOVEIL
SARL
125 rue de Tourcoing
59100 ROUBAIX

Numéro d'identité d'entreprise : 39495278200016
Code APE : 8010Z
Immatriculée au RCS sous le n° : 394952782 Lille Métropole
Représentée par son manager commercial : Ghesquiere Sébastien

ANCIENNES COORDONNEES BANCAIRES

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30027	17528	00020185401	18	CIC Roubaix Tourcoing Entreprises

NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE

JEFF BRA
SASU
125 rue de Tourcoing
59100 ROUBAIX

Numéro d'identité d'entreprise : 84407934300035
Code APE : 8020Z
Immatriculée au RCS sous le n° 844 079 843 R.C.S Lille Métropole
Représentée par son locataire gérant Jean-François Brasselet

NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02873	48906300200	63	Roubaix Hôtel de ville

IMPUTATION BUDGETAIRE

6283 et 6288

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 5 décembre 2017
Date de notification du marché : 7 décembre 2017
N° du marché : 17161

MONTANT DU MARCHE

La marché est un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n° 1 avait pour objet le changement de la situation juridique de l'ancienne SARL DOMOVEIL en SASU JEFF BRA du fait de la reprise de la SARL DOMOVEIL par la société SASU JEFF BRA.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 juin 2021, soit une durée d'accord-cadre de 4 ans maximum.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

– Modification de l'article 1.4 du CCAP

L'article 1.4 Durée et délais d'exécution rédigé initialement comme suit :
Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.
Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

est désormais rédigé comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.
Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.
Il sera renouvelable une troisième fois pour une période allant de la reconduction jusqu'au 5 juin 2021.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à , le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Pour le Président, par délégation,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI